

**Centres d'excellence d'Afrique pour un Impact sur le Développement
(ACE Impact)
Afrique de l'Ouest et centrale**

Guide de l'appel à propositions

**Date limite de soumission par les gouvernements à l'AUA :
28 septembre 2018 à 18h00 (heure du Ghana)**

I. Généralités

A. Pays participants

République du Bénin, Burkina Faso, République du Cameroun, République de Côte d'Ivoire, République de Djibouti, République du Ghana, République de Guinée, République du Niger, République fédérale du Nigéria, République du Sénégal, République de Gambie et République du Togo.

B. Objectif et résultats attendus du projet

L'Objectif de développement du projet est d'améliorer par la spécialisation et la collaboration régionales la qualité, le volume et l'impact sur le développement des formations de deuxième et troisième cycles universitaires (défini comme regroupant les diplômés de niveau Master et Doctorat, ainsi que des formations de courte durée destinées aux professionnels) dans des universités sélectionnées.

Les résultats attendus du projet proposé sont comme suit :

- Augmentation du nombre d'étudiants, notamment des étudiants régionaux et des étudiantes, inscrits et sortant des programmes de Master et de Doctorat
- Amélioration de la qualité des programmes, y compris une augmentation du nombre de programmes - et des institutions d'accueil ACE - qui obtiennent une accréditation internationale
- Impact sur le développement attribuable au projet, y compris l'amélioration de la pertinence des programmes d'éducation/de formation et de la recherche appliquée illustré par :
 - Une augmentation du nombre et un renforcement des partenariats sectoriels menant à la production et à l'embauche de diplômés hautement performants, des stages pour les étudiants, de l'application et de la commercialisation des résultats de la recherche, de la participation à des conseils consultatifs, etc.
 - Une augmentation du montant des revenus générés à partir de sources externes, y compris des entreprises et autres partenaires sectoriels

C. Description du projet

Le projet des Centres d'excellence d'Afrique pour l'impact sur le développement (ACE Impact) apportera un soutien à deux types de Centres (a) les ACE et (b) les Centres émergents. Le nombre final de Centres à soutenir dans chacune de ces deux catégories et les allocations spécifiques de

fonds par Centre dépendront de la qualité des propositions institutionnelles, l'enveloppe totale du financement pour chaque pays et de leurs priorités. Le projet prévoit :

- (a) la sélection en vue d'un appui d'environ 40 Centres d'excellence (Centres ACE) qui s'attaquent chacun à une problématique de développement spécifique à travers un programme d'activités intégré axé sur la formation des deuxième et troisième cycles, des collaborations en matière de recherche appliquée et la recherche de partenaires.
 - Les Centres sélectionnés devraient devenir des atouts régionaux et participer aux réseaux régionaux qui renforcent les capacités et l'impact du secteur de l'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest et Centrale.
 - Environ cinq (5) écoles/facultés d'ingénieurs et de technologie accueillant un ACE seront sélectionnées pour recevoir des appuis en vue de renforcer leurs programmes d'ingénierie et de technologie dans l'ensemble de la faculté et de l'école.
- (b) la sélection en vue d'appui, par voie autre que la compétition, d'un maximum de huit Centres émergents (non-ACE) pour renforcer leurs programmes d'enseignement du premier cycle et du troisième cycle dans le but de former des étudiants et de développer les compétences nécessaires pour répondre aux besoins de développement du pays qui accueille le Centre. Les Centres émergents investiront environ 40% du financement dans la collaboration régionale, y compris dans un programme de bourses régionales et l'assistance technique régionale à des fins d'auto-amélioration. Les pays éligibles sont des pays participants qui n'ont pas accueilli de Centres d'excellence d'Afrique au cours de la phase I, notamment Djibouti, la Guinée, le Niger et la Gambie.

Chaque Centre ACE Impact devrait définir un aspect d'une problématique de développement qui peut être adressé à travers un programme de travail intégré réalisable sur une durée de quatre ans et demi.

Le projet ACE Impact comprend trois composantes :

- Composante 1 : Mettre en place de nouveaux ACE Impact performants et élargir les ACE Impact performants déjà en place
- Composante 2 : Favoriser les partenariats régionaux pour les Centres émergents et les bourses régionales
- Composante 3 : Renforcer la facilitation, le suivi et l'évaluation (S&E) des projets régionaux.

Cet appel à propositions porte sur la Composante 1. L'appel à propositions pour la Composante 2 sera publié en octobre 2018.

La Composante 1 vise à établir et à renforcer la capacité de Centres ACE basés dans des institutions d'enseignement supérieur en Afrique de l'Ouest et centrale, sélectionnés par voie de mise en concurrence. Chaque Centre ACE devrait s'attaquer à une problématique de développement régional à travers une formation de deuxième et troisième cycles de meilleure qualité permettant de combler le déficit de compétences et de répondre aux questions prioritaires en matière de recherche appliquée ; des réseaux éducatifs régionaux de premier plan ; et l'organisation de cours de courte durée, tels que des cours d'une durée deux semaines pour des professionnels en milieu de carrière. En consultation avec les parties prenantes, les Centres mettront à jour et/ou lanceront de nouveaux programmes de deuxième et troisième cycles (Master et Doctorat) qui seront accrédités en référence aux normes internationales de qualité. Les

ACE Impact: Guide de l'appel à propositions

Des instructions complètes et des détails supplémentaires sont disponibles sur le site web

<https://ace.aau.org/fr/note-dorientation-appel-a-proposition/>

Centres proposeront des programmes qui garantissent que leurs étudiants possèdent les compétences requises à la fin de leurs études, y compris des compétences d'analyse, des compétences en numérique et des compétences entrepreneuriales.

Les partenariats avec des acteurs sectoriels nationaux, régionaux et mondiaux (entreprise privée, y compris, mais sans s'y limiter, entreprises multinationales, régionales, nationales ou locales ; ministères et autres autorités publiques ; chambres de commerce ; groupes commerciaux et organisations professionnelles ; hôpitaux ; décideurs politiques ; et autres acteurs concernés) et les institutions universitaires permettront de garantir que les ACE concentrent leurs activités sur les besoins en matière de formation et de recherche de manière à résoudre des questions spécifiques en rapport à la problématique de développement ciblée. Les Centres diffuseront les résultats de leurs recherches auprès des décideurs politiques et des entreprises, ainsi que dans des revues internationales évaluées par les pairs.

En outre, chaque Centre devra mettre en place des politiques assorties d'interventions spécifiques pour : (a) accroître le nombre de femmes au sein de leur corps étudiant, de leur corps enseignant et de leur direction académique ; et (b) assurer le bien-être général de leur population étudiante. Dans le cadre de ce projet, on veillera davantage à ce que les institutions d'accueil des ACE soient incitées à mener plusieurs activités, y compris celles qui favorisent la bonne gouvernance ; la collecte et gestion de données ; et la régionalisation de leurs institutions, c'est-à-dire des mesures pour donner à leurs institutions une compétitivité au niveau régional (et à terme au niveau mondial).

Les Centres de la Composante 1 seront sélectionnés par mise en concurrence à l'aide d'un processus d'évaluation et de sélection indépendant, transparent et fondé sur le mérite en référence à des normes internationales. La Composante 1 comporte deux Sous-composantes. La Sous-composante 1.1 fournira un appui aux Centres d'excellence nouvellement créés. La Sous-composante 1.2 fournira un appui supplémentaire aux Centres existants ayant eu un bilan d'excellence dans le cadre du projet ACE I. Les Centres dans le cadre des Sous-composantes 1.1 et 1.2 pourront faire leurs demandes à travers deux mécanismes de mise en concurrence : (i) les problématiques de développement régional pré-identifiées et (ii) la concurrence ouverte.

- (i) Problématique de développement régional pré-identifiée: 10 problématiques de développement régional ont été pré-identifiées. Les Centres intéressés par ces domaines thématiques peuvent, dans le cadre de leur proposition, répondre aux termes de référence spécifiques figurant dans le présent appel à propositions. Au moins un Centre sera sélectionné par mise en concurrence pour les appuis au titre de chaque domaine thématique défini à l'avance.

Les Centres qui répondent à des TdR veilleront à ce que leur proposition présente un programme de travail cohérent capitalisant les points forts du Centre et ne se limite pas à reproduire dans les grandes lignes le contenu des termes de référence. En outre, la proposition doit trouver un équilibre entre la teneur des termes de référence et les possibilités de réalisation au regard du budget d'ACE Impact et du calendrier du projet. Les propositions peuvent ne pas répondre pleinement à chaque élément des termes de référence, mais doivent présenter un programme de travail qui contribue à la pérennité d'un Centre qui travaille sur les domaines thématiques avec le type de partenaires précisés dans les termes de référence.

ACE Impact: Guide de l'appel à propositions

Des instructions complètes et des détails supplémentaires sont disponibles sur le site web

<https://ace.aau.org/fr/note-dorientation-appel-a-proposition/>

Les problématiques de développement régional pré-identifiées sont les suivantes :

- [Dégradation côtière](#)
- [Développement numérique](#)
- [Education, formation et leadership](#)
- [Soins infirmiers](#)
- [Energie électrique](#)
- [Marchés publics](#)
- [Politiques publiques et les compétences quantitatives](#)
- [Gestion des risques sociaux](#)
- [Transport](#)
- [Aménagement urbain](#)

- (ii) Compétition ouverte : Toutes les propositions qui ne viennent pas en réponse aux termes de référence portant sur une problématique de développement régional pré-identifiées seront en compétition pour sélection (et financement) au titre du mécanisme de compétition ouverte du projet. La participation des Centres axés sur l'ingénierie et la technologie, l'agriculture et les ressources humaines pour la santé est vivement encouragée. Environ 10 à 15 Centres ACE devraient être sélectionnés dans le cadre de la compétition ouverte.

Appui supplémentaire aux meilleures institutions d'ingénierie et de technologie accueillant un ACE. Les institutions sélectionnées pour accueillir un Centre ACE Impact spécialisé en ingénierie et/ou technologie (qu'il s'agisse d'un nouveau Centre au titre de la Sous-composante 1.1 ou d'un Centre ACE I existant sélectionné au titre de la Sous-composante 1.2) ayant des capacités dans d'autres disciplines de l'ingénierie et de la technologie auront la possibilité de bénéficier d'un financement supplémentaire d'environ 8 millions USD. Ce financement viendrait en appui à un renforcement des programmes d'ingénierie et de technologie au sein de leur école/faculté d'ingénierie, à l'échelle de l'institution.¹ Les interventions qui pourraient être combinées aux activités du Centre seront axées sur le rehaussement de l'impact institutionnel, y compris : l'augmentation du nombre d'inscriptions (y compris les inscriptions au premier cycle) ; la conformité aux normes de qualité internationales ; l'introduction de nouveaux programmes académiques ; la promotion de l'apprentissage par projet et la pédagogie innovante ; la mise en place de nouveaux laboratoires ; la facilitation du transfert de technologie et de l'entrepreneuriat/business ; la création de liens avec les programmes offerts par des écoles de commerces ; le renforcement des capacités d'enseignement et de recherche ; et la promotion de la transformation institutionnelle en termes de politiques et de fonctionnement. Aucune proposition supplémentaire n'est requise de la part du Centre ou de la Faculté d'ingénierie. Toutefois, le Doyen de la Faculté d'ingénierie doit soumettre une manifestation d'intérêt, accompagnée de la proposition de Centre ACE au titre de la Composante 1. Des institutions d'ingénierie et de technologie, à concurrence de cinq, seront sélectionnées sur recommandation d'évaluateurs indépendants et sur la base de l'évaluation par le gouvernement de la capacité institutionnelle et du financement national disponible.

¹ Le terme Faculté/Ecole d'ingénieurs est utilisé ici de manière générique et peut faire référence à une Faculté, à une Ecole polytechnique au sein d'une université ou à une autre structure organisationnelle similaire.

D. Montant de financement prévisionnel :

- Pour les Centres ACE Impact de la Composante 1 : Environ 4 à 6 millions USD par Centre sur quatre ans et demi
- Le Tableau suivant donne les financements IDA/Banque mondiale, avec une indication du cofinancement externe potentiel, qui sont disponibles pour appuyer le projet ACE Impact dans chaque pays participant. En outre, le nombre maximum de propositions à soumettre pour évaluation (sur la base du crédit IDA disponible) pour chaque pays est indiqué.

Pays	Plafond de crédits IDA disponibles	Financement externe potentiel disponible	Nombre maximal de propositions
Bénin	6 millions USD	X	8
Burkina Faso	45 millions USD		22
Cameroun	18 millions USD		10
Côte d’ivoire	-	X	9
Djibouti	15 millions USD		5
Ghana	60 millions USD		30
Guinée	10 millions USD		5
Niger	15 millions USD		5
Nigeria	70 millions USD	X	55
Sénégal	15 millions USD		8
Gambie	12 millions USD		6
Togo	18 millions USD		9

E. Directives de soumission de proposition

- Les propositions ne peuvent être soumises que par des institutions d’enseignement supérieur de pays participant au projet ACE Impact (voir la sous-section IA ci-dessus pour la liste des pays).
- Les propositions pour les Centres de la Composante 1 ne peuvent être soumises que par des institutions offrant déjà des diplômes de deuxième et troisième cycle (Master et Doctorat ou des équivalents).
- Les propositions doivent être soumises par le biais du ministère ou de l’agence du pays chargé de l’enseignement supérieur. Le ministère ou l’agence responsable soumettra ensuite les propositions qu’il aura retenus à l’Unité de facilitation régionale d’ACE Impact, hébergée par l’Association des universités africaines (AUA), avant la date limite.
- Les pays participants peuvent imposer des critères supplémentaires aux institutions souhaitant soumettre des propositions. Les institutions devraient consulter les sites web nationaux du projet et/ou les points focaux nationaux (voir la section VI du présent guide) pour de plus amples informations.
- Chaque pays participant peut soumettre un nombre maximum de propositions en fonction de l’engagement du gouvernement à financer les propositions si elles sont sélectionnées par le biais du financement de l’IDA (voir le tableau ci-dessus). Le ministère ou l’agence compétent dans un pays participant est responsable de tout processus de présélection et de la décision d’atteindre cette limite.

- Seuls les Centres ACE I actuels peuvent soumettre des propositions au titre de la Sous-composante 1.2.
- Une institution d'enseignement supérieur peut soumettre trois propositions de Centres au titre de la Sous-composante 1.1 au maximum. Les propositions supplémentaires émanant d'une institution ne seront acceptées qu'au titre de la Sous-composante 1.2 (renouvellement d'un Centre ACE I existant).
- Les propositions sous la direction d'enseignantes universitaires sont vivement encouragées.
- Les propositions soumises par des membres du corps professoral affiliés à des Facultés d'ingénierie et de technologie sont encouragées.
- Les propositions soumises par les membres du corps professoral affiliés aux Facultés de médecine sont encouragées en réponse aux pénuries de ressources humaines dans le secteur de la santé.
- Les propositions soumises par des membres du corps professoral affiliés à des universités agricoles sont encouragées. Cependant, les universités de Côte d'Ivoire, du Ghana et du Cameroun ne peuvent soumettre de propositions axées sur l'agriculture au titre de la Sous-composante 1.1. Les institutions de ces pays cherchant un appui pour des projets axés sur l'agriculture devraient plutôt soumettre leur proposition dans le cadre du projet SHAEA (Renforcement de l'enseignement supérieur axé sur l'agriculture en Afrique).

F. Echéances

- **REMARQUE : La date limite indiquée ci-dessous correspond à la date à laquelle l'agence nationale ou le ministère responsable devra avoir soumis les propositions à l'AUA. Les pays participants peuvent fixer une date limite antérieure ou des exigences supplémentaires. Voir la section VI de ce guide pour de plus amples informations.**
- **Propositions complètes pour la Composante 1 des Centres ACE Impact attendues pour le 28 septembre 2018 à 18h00 (heure du Ghana).**

II. Instructions pour le montage de propositions

A. Mise en forme des propositions

- Toutes les propositions doivent utiliser le Canevas de proposition sous format .docx comme base de la proposition. Les instructions sous chaque section (en gris clair) doivent être supprimées avant la soumission de la proposition.
- Les propositions peuvent être soumises en anglais ou en français.
- Les propositions doivent inclure une table des matières.
- Toutes les sections de la proposition doivent être remplies avant soumission. La liste des sections requises - ainsi que les instructions concernant le contenu de chaque section - figurent à la Section III ci-dessous du présent appel à propositions.
- Il faudra respecter la limite du nombre de pages pour chaque section.
- Toutes les pages de la proposition doivent être numérotées.
- La police utilisée pour les propositions sera Calibri, 11 points.

- Les tableaux doivent être complétés selon le format et la longueur indiqués dans le Canevas de proposition (.docx) fourni pour chaque Sous-composante.
 - Les sections de la proposition ne doivent pas inclure d'URL renvoyant à des informations supplémentaires. Les informations ou la documentation autres que celles incluses dans la proposition écrite ne seront pas prises en compte lors du processus d'évaluation.
 - Les propositions doivent respecter la pratique académique acceptée lorsqu'elles citent des références. Les références doivent être numérotées de manière séquentielle et listées séparément en tant que pièce jointe obligatoire à la proposition. Les références doivent être présentées sous une forme standard et inclure : les noms de tous les auteurs ; l'article et le titre de la revue ; le titre de l'ouvrage ; les numéros de volume et de page ; et l'année de publication. Si disponible, un identificateur d'objet numérique (DOI) peut être fourni.
- **Guide de proposition**
 - Toutes les propositions doivent clairement indiquer quelle est la problématique de développement abordée dans les activités de formation et de recherche du Centre proposé.
 - Avant de soumettre une proposition, l'équipe de professeurs devrait rencontrer environ 40 partenaires sectoriels potentiels (entreprises multinationales, régionales, nationales ou locales privées, ministères compétents et autres autorités publiques, chambres de commerce, groupes commerciaux, organisations professionnelles, hôpitaux, décideurs politiques et autres parties prenantes appropriées) pour identifier : (1) le déficit de compétences perçu et les programmes de deuxième et troisième cycles que le Centre proposé devrait offrir ; et (2) les besoins en recherche appliquée. Il faudrait préparer et conserver un résumé écrit de chaque réunion (sans pour autant le soumettre dans le cadre de la proposition écrite).
 - Les propositions doivent inclure : une liste provisoire des membres du Conseil consultatif sectoriel du Centre ; une liste des partenaires sectoriels confirmés si le Centre proposé reçoit le financement dans le cadre du programme ACE Impact ; et la contribution prévisionnelle, y compris tout soutien financier, de chaque partenaire confirmé.
 - Les propositions soumises pour un Centre ACE Impact au titre de la Composante 1 (Sous-composante 1.1 ou Sous-composante 1.2) seront évaluées et sélectionnées à travers un processus de mise en concurrence, indépendant, transparent et fondé sur le mérite en référence aux normes internationales. Le processus et les critères d'évaluation sont décrits à la section IV du présent appel à propositions.
 - **Propositions soumises au titre la Composante 1**
 - La Composante 1 comporte deux Sous-composantes :
 - La Sous-composante 1.1 fournira un appui à de nouveaux Centres d'excellence.
 - La Sous-composante 1.2 fournira un appui supplémentaire aux Centres existants ayant eu un bilan d'excellence dans le cadre du projet ACE I.
 - Toutes les propositions soumises au titre de la Composante 1 (1.1 ou 1.2) doivent clairement indiquer quelle est la problématique de développement abordée dans le cadre des activités du Centre.
 - Bien que toutes les propositions doivent s'attaquer à une problématique de développement, le projet ACE Impact a défini 10 problématiques de développement

régional et au moins un Centre de la Composante 1 (nouveau ou de renouvellement) sera sélectionné en référence à chacune de ces problématiques.

- Les propositions de la Composante 1 peuvent être soumises en réponse à une problématique de développement régional pré-identifiée, ou peuvent être soumises au titre du mécanisme de compétition ouverte de l'appel à propositions.
- Des fonds supplémentaires pour renforcer les facultés d'ingénierie et/ou de technologie qui accueillent un Centre ACE Impact axé sur l'ingénierie pourraient être disponibles. Il N'EST PAS EXIGÉ de préparer de propositions distinctes. Les propositions pour des Centres au titre de la Sous-composante 1.1 ou 1.2 doivent faire l'objet d'une manifestation d'intérêt.
- **Propositions soumises en réponse à une problématique de développement régional pré-identifiée**
 - Dans le cadre du projet, dix problématiques de développement régional ont été pré-identifiées au titre de la Composante 1. Pour chacun de ces domaines, des termes de référence (TdR) spécifiques ont été élaborés. La meilleure proposition (atteignant un seuil minimum) qui est conforme aux termes de référence de chaque problématique de développement régional définie à l'avance sera appuyée par le projet ACE Impact.
 - Les propositions doivent indiquer clairement si elles viennent en réponse aux termes de référence portant sur l'une des problématiques de développement régional pré-identifiées.
 - Les propositions qui viennent en réponse aux termes de référence d'une problématique de développement régional pré-identifiée devraient répondre aux termes de référence en question dans les sections appropriées de la proposition. Il n'y a pas de pages ou de sections supplémentaires requises (ou autorisées) pour répondre aux termes de référence.
 - Toutes les propositions peuvent être formulées pour répondre à une problématique de développement régional pré-identifiée. Les propositions en rapport à une problématique de développement régional pré-identifiée, mais ne répondant pas de manière satisfaisante aux termes de référence correspondants, seront réexaminées lors du processus d'évaluation et de sélection au titre de la compétition ouverte.
- Les propositions répondant à une problématique de développement régional pré-identifiée doivent définir un programme de travail cohérent capitalisant les points forts de l'institution et ne doivent pas se limiter à reproduire dans les grandes lignes le contenu des termes de référence.
- Les propositions peuvent ne pas répondre pleinement à chaque élément des termes de référence, mais doivent présenter un programme de travail qui contribue à la pérennité d'un Centre qui travaille sur les domaines thématiques décrits dans les termes de référence.
- Les propositions doivent trouver un équilibre entre la teneur des termes de référence et les possibilités de réalisation au regard du budget de l'ACE Impact et du calendrier du projet.
- **Propositions soumises au titre la Sous-composante 1.2**
 - Les Centres appuyés dans le cadre du projet ACE 1 peuvent soumettre une proposition de renouvellement au titre de la Sous-composante 1.2.

- Les Centres appuyés par la Sous-composante 1.2 recevront un financement supplémentaire au-delà de ce qui a été convenu dans le cadre du projet ACE 1. Ce financement supplémentaire est soumis aux conditions du projet ACE Impact.
- Les Centres sélectionnés pour recevoir un appui au titre de la Sous-composante 1.2 devraient utiliser les fonds supplémentaires obtenus par le biais d'ACE Impact pour aller au-delà des réalisations de l'ACE 1 et renforcer l'impact sur le développement et la régionalisation.
- Toutes les propositions de renouvellement soumises dans le cadre de la Sous-composante 1.2 doivent rapporter les résultats en matière de formation et de recherche obtenus dans le cadre du projet ACE 1 et en discuter.
 - Tous les Centres ACE 1 doivent remplir la section IIIa (Résultats de l'appui ACE 1), comme décrit dans le Canevas de proposition.
 - Il est possible de commenter dans d'autres sections de la proposition les résultats obtenus, au besoin, et d'indiquer comment les acquis seront mis à profit dans le cadre d'ACE Impact.
 - En plus de la proposition, les évaluateurs des propositions de la Sous-composante 1.2 recevront les rapports annuels, les revues d'experts et les données sur l'utilisation des fonds du projet ACE 1.
- En général, les Centres ACE 1 demandant un renouvellement ne devraient pas faire de demande pour des infrastructures majeures.
- Les Centres au titre de la Sous-composante 1.2 devraient avoir des plans détaillés pour le renforcement des activités régionales. Ces Centres renouvelés devraient jouer un rôle de premier plan en tant que pôle régionaux axés sur une problématique de développement particulière, et la proposition devrait répondre à cette attente.

III. Sections requises dans les propositions

Les sections requises dans la Sous-composante 1.1, la Sous-composante 1.2 et la Sous-composante 2.1 sont décrites ci-dessous. Chaque proposition doit aborder les sujets définis pour chaque section. Il ne faut pas dépasser pas le nombre de pages maximal pour chaque section.

IIIa. Propositions soumises au titre de la Composante 1

Toutes les propositions répondant à l'appel à propositions d'ACE Impact au titre de la Sous-composante 1.1 ou la Sous-composante 1.2 devraient comporter chacune des sections de la proposition tel que décrit dans le lien joint au Canevas de proposition. Les instructions sous chaque section (en gris clair) doivent être supprimées avant la soumission de la proposition.

- [Sections requises pour les propositions au titre de la Composante 1 d'ACE Impact](#)

IIIb. Informations supplémentaires requises pour la Sous-composante 1.2

Les Centres ACE 1 actuels sont encouragés à soumettre des propositions de renouvellement dans le cadre de la Sous-composante 1.2 du projet ACE Impact.

- Dans les propositions soumises au titre de la Sous-composante 1.2, toutes les sections de la proposition devront être remplies comme indiqué ci-dessus à la section IIIa.

- Dans les sections appropriées de la proposition ACE Impact, il faudra commenter les activités entreprises sur appui d'ACE 1 pour justifier la demande de financement supplémentaire dans le cadre du projet ACE Impact.
- Les Centres ACE Impact au titre de la Sous-composante 1.2 ne devraient pas être de simples prolongations des activités soutenues dans le cadre du projet ACE 1. Les propositions doivent présenter un plan détaillé pour élargir les résultats d'ACE 1 et rehausser l'impact en termes de régionalisation et de développement.
- En plus de toutes les sections de la proposition requises au titre de la Composante 1, la section IIIa (Résultats de l'appui d'ACE 1) du Canevas de proposition devra être remplie pour les propositions soumises au titre de la Sous-composante 1.2.

- **[Section supplémentaire requise pour la Sous-composante 1.2](#)**

IIIc. Informations supplémentaires requises pour les propositions répondant aux Termes de référence portant sur une problématique de développement régional pré-identifiée

- Les propositions qui viennent en réponse à des termes de référence se rapportant à une problématique de développement régional pré-identifiée doivent donner réponse aux termes de référence dans la section appropriée de la proposition, comme décrit ci-dessus. Aucune page supplémentaire n'est requise pour ces propositions.
- **Les problématiques de développement régional définies à l'avance sont les suivantes :**
 - [Dégradation côtière](#)
 - [Développement numérique](#)
 - [Education, formation et leadership](#)
 - [Soins infirmiers](#)
 - [Energie électrique](#)
 - [Marchés publics](#)
 - [Politiques publiques et les compétences quantitatives](#)
 - [Gestion des risques sociaux](#)
 - [Transport](#)
 - [Aménagement urbain](#)

IV. Processus d'évaluation et de sélection

La sélection des Centres ACE Impact se fera à travers un processus ouvert, rigoureux, transparent, compétitif et fondé sur le mérite en conformité aux normes internationales en matière de financement de centres d'éducation et de recherche. Toutes les propositions soumises en réponse à cet appel à propositions seront évaluées par des experts indépendants.

Le processus d'évaluation comprend deux étapes consécutives : évaluation documentaire de la proposition écrite ; et visite sur le terrain de Centres proposés présélectionnés.

L'évaluation documentaire des propositions impliquera des experts - y compris des anglophones et des francophones, des universitaires, des experts africains et internationaux.

Les évaluateurs des propositions de la Sous-composante 1.2 (renouvellement des Centres ACE 1 existants) recevront également le rapport d'avancement, les revues d'experts, les rapports fiduciaires et les données d'utilisation des fonds et de décaissement du projet ACE 1.

Les experts évaluateurs évalueront chaque proposition en référence à une grille de notation et fourniront des commentaires écrits sur la proposition.

Les rubriques de notation pour l'évaluation documentaire sont les suivantes :

- [Rubriques de notation pour l'évaluation documentaire des propositions au titre de la Sous-composante 1.1](#)
- [Rubriques de notation pour l'évaluation documentaire des propositions au titre de la Sous-composante 1.2](#)

Pour les propositions soumises en réponse aux termes de référence se rapportant à une problématique de développement régional pré-identifiée, il existe des critères de notation supplémentaires :

- [Critères de notation supplémentaires pour les propositions répondant aux termes de référence se rapportant à une problématique de développement régional pré-identifiée](#)

Suite à l'évaluation documentaire des propositions, un groupe d'experts identifiera les propositions les mieux notées (environ la moitié des propositions soumises) en vue d'une évaluation sur le terrain. Un équilibre raisonnable sera recherché dans l'établissement de cette liste de présélectionnés - entre problématique de développement, entre groupes linguistiques et pays - et la liste comprendra une combinaison de nouvelles propositions de Centres et de propositions de renouvellement, ainsi que de propositions de femmes parmi les directeurs de Centres proposés. Au moins une proposition (la meilleure dans l'évaluation documentaire) par problématique de développement régional pré-identifiée sera sélectionnée pour les visites sur le terrain.

Une équipe composée d'experts en la matière et d'experts ayant une vaste expérience du leadership universitaire procédera à une évaluation sur le terrain de chaque proposition présélectionnée au titre de la Composante 1 (et, plus tard, de toutes les propositions de la Composante 2). Chaque visite devrait durer au moins une journée et comprendra des réunions avec la direction de l'université, la direction du Centre proposé et les partenaires sectoriels engagés dans le projet. Le but de la visite sur le terrain est d'évaluer la capacité et l'engagement - au niveau du projet et au niveau institutionnel - à mettre en œuvre le projet tel que décrit dans la proposition écrite. L'équipe d'évaluation sur le terrain examinera chaque proposition en référence à une grille de notation et pourra donner des commentaires écrits supplémentaires sur la proposition.

Les rubriques de notation pour les évaluations sur le terrain sont les suivantes :

- [Rubrique de notation pour l'évaluation sur le terrain des propositions au titre de la Sous-composante 1.1](#)
- [Rubrique de notation pour l'évaluation sur le terrain des propositions au titre de la Sous-composante 1.2](#)

Les Faculté d'ingénierie qui ont soumis une manifestation d'intérêt pour un financement supplémentaire seront évaluées lors des évaluations sur le terrain. Au moins une semaine avant l'évaluation sur place, la Faculté devra soumettre un dossier d'information sur la Faculté d'ingénierie. Une demi-journée supplémentaire sera prévue pour l'évaluation de la Faculté et comprendra des réunions avec la direction de la Faculté et les principaux intervenants chargés de renforcer la Faculté avec le financement supplémentaire proposé. L'objectif de la visite sur le terrain dans les Facultés d'ingénierie est d'évaluer les interventions proposées et la capacité à les mettre en œuvre dans les limites du calendrier du projet. L'équipe d'évaluation sur le terrain évaluera chaque Faculté et les interventions proposées, en référence à une grille de notation, et pourra donner des commentaires écrits supplémentaires.

- [Dossier d'information sur la Faculté d'ingénierie](#) (attendue une semaine avant l'évaluation sur place)
- [Rubrique de notation pour l'évaluation sur le terrain des Facultés d'ingénierie](#)

Une fois que les évaluations sur le terrain auront été achevées pour les propositions au titre de la Composante 1, un groupe d'experts indépendant sera convoqué pour examiner toutes les évaluations sur le terrain et formuler des recommandations à l'intention du Comité de pilotage du projet sur les propositions à retenir pour la Composante 1. Le groupe d'experts sera composé d'experts internationaux de premier plan ayant des connaissances en matière de recherche et d'enseignement supérieur en Afrique et ayant de l'expérience dans la gestion de grands projets ou institutions.

La sélection des Centres ACE Impact au titre de la Composante 1 sera effectuée lors d'une réunion du Comité de pilotage du projet (CPP) au niveau ministériel. Le CPP prendra en considération les recommandations du groupe d'experts et le financement du projet disponible. En s'appuyant sur des critères bien définis, objectifs et transparents, le CPP choisira les Centres de la Sous-composante 1.1 et de la Sous-composante 1.2 d'ACE Impact, ainsi que le financement supplémentaire pour les Facultés d'ingénierie.

A l'issue du processus de sélection, les évaluations de chaque proposition soumise seront partagées avec l'institution demanderesse. Les rubriques de notation et les commentaires écrits seront mis à sa disposition. Pour les évaluations documentaires, les identités des évaluateurs seront expurgées.

Procédure de réclamation : Dans des circonstances exceptionnelles, les institutions ayant soumis une proposition au titre de la Composante 1 d'ACE Impact qui n'a pas été retenue pour financement peuvent soumettre un Avis de réclamation écrit à l'Unité de facilitation régionale (UFR). Les Avis de réclamation ne sont autorisés que lorsque l'institution estime que la proposition n'a pas été évaluée de manière juste ou raisonnable.

Toutes les sélections et décisions de financement restent soumises à l'approbation du Conseil d'administration de la Banque mondiale (IDA), d'autres bailleurs externes pour leur partie du financement et des autorités nationales.

V. [Négociation et mise en œuvre](#)

ACE Impact: Guide de l'appel à propositions
Des instructions complètes et des détails supplémentaires sont disponibles sur le site web
<https://ace.aau.org/fr/note-dorientation-appel-a-proposition/>

Le budget final de chaque Centre sera négocié après le processus d'évaluation et de sélection. Le budget dépendra du type de Centre (renouvellement ou nouveau) ; de la discipline du Centre ; des activités de formation et de recherche proposées ; du nombre prévisionnel de nouveaux étudiants ; des coûts associés au plan de travail proposé ; des ressources nécessaires ; et de la capacité du Centre à atteindre les résultats. Les négociations sur les résultats escomptés seront menées en parallèle aux négociations sur le budget.

Avant la signature officielle des contrats et le lancement des Centres, plusieurs activités essentielles doivent être menées à bien : (1) une révision et un renforcement de la proposition en réponse aux commentaires et retours fournis lors du processus d'évaluation ; (2) une évaluation fiduciaire et un plan de passation des marchés ; et (3) un plan d'analyse et de gestion des sauvegardes environnementales et sociales. En outre, un plan de travail révisé pour la durée de vie du Centre et un plan de mise en œuvre détaillé pour la première année doivent être préparés et approuvés.

VI. **Points focaux nationaux et sites web des projets**

L'Association des universités africaines (AUA) servira d'Unité de facilitation régionale (UFR) pour le projet ACE Impact. Des informations actualisées sur le projet seront disponibles sur le site web du projet ci-dessous.

Unité de facilitation régionale : Association des universités africaines (AUA)
<https://aceimpact.aau.org> (à confirmer)

Les points focaux nationaux ont été désignés et ont pour fonction de fournir des informations spécifiques au pays concernant le projet ACE Impact. Vous trouverez ci-dessous une liste de ces points focaux nationaux, ainsi que les sites web des projets ACE Impact spécifiques à chaque pays.

Les pays participant au projet ACE Impact peuvent avoir des exigences supplémentaires autres que celles décrites dans le présent appel à propositions. Toutes les institutions qui ont l'intention de soumettre une proposition sont encouragées à consulter le site web national du projet et/ou le point focal national pour ACE Impact, comme indiqué ci-dessous.

Toutes les propositions doivent être soumises par l'intermédiaire du ministère ou de l'agence compétent chargé de l'enseignement supérieur dans le pays. Les modalités détaillées sur le processus de soumission au niveau national - y compris les délais spécifiques aux pays pouvant exister avant la date limite de soumission des propositions de projets - sont déterminées par chaque pays participant et sont précisées sur les sites web des projets spécifiques à chaque pays.

OUMISSION DES PROPOSITIONS DU PROJET D'IMPACT CEA PAR LES GOUVERNEMENTS NATIONAUX

Toutes les propositions doivent répondre à l'appel à propositions et doivent être soumises à l'AUA par le gouvernement national participant au projet d'impact CEA.

Chaque gouvernement devrait soumettre toutes les propositions avec une lettre officielle indiquant que les propositions qui les accompagnent proviennent de ce pays et que le gouvernement sera prêt à soutenir toute proposition au cas où il a été sélectionné.

L'AUA ne recevra aucune proposition sans la lettre d'envoi officielle. La date limite de la présentation des propositions des 12 pays participants est le vendredi 28 septembre 2018.

Chaque présentation de proposition des pays participants doit être envoyée à l'AUA à l'adresse électronique ci-dessous sur papier et par voie électronique. La version imprimée peut soumise par courrier ou remise en main propre, tandis que les copies électroniques peuvent être envoyées par courrier électronique ou par clé USB.

*Coordonnateur Régional du Projet
Unité Régionale de Facilitation du Projet CEA
Association des Universités Africaines(AUA)
Trinity Avenue, East Legon
Accra, Ghana
Telephone: +233208183860
Adresse Electronique: jcmba@aau.org*

Pays	Personne contact	Courriel et site web du pays
République du Bénin	Mme Benedicta Rose Houetchenou	benedicta.houetchenou@gmail.com
Burkina Faso	M. Rasmane Kabore	ramaneka@hotmail.com
République du Cameroun	Prof. Logmo Aaran	logmoa2003@yahoo.fr
République de Côte d'ivoire	Prof. N'Goh Bakayoko	ngohbakayoko@yahoo.fr
République de Djibouti	Dr. Fahmi Ahmed	fahmi_gamal@yahoo.fr
République du Ghana	Prof. Mohammed Salifu M. Edmund Aalangdong	salifum@ncte.edu.gh edmoundan@yahoo.com
République de Guinée	Prof. Mamadou Saliou Diallo	msbala.diallo@isfad-gn.org http://www.cea3.isfad-gn.org/
République du Niger	Mme. Sabo Haoua Seini	hseinisabo@yahoo.fr
République fédérale du Nigeria :	Dr. Joshua Atah	jaatah@nuc.edu.ng http://www.nuc.edu.ng http://www.ace.edu.ng
République du Sénégal	Prof. Amadou Abdoul Sow	amadouabdoul.sow@ucad.edu.sn
République de Gambie	M. Yusupha Touray	yusuph77@gmail.com
République du Togo	Prof. Kouami Kokou	kokoukouami@hotmail.com